



# UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires

• 22, rue Borde 13265 Marseille cedex 20  
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence

• Tél. 0491179757 – 0491179717 – 0491179208 - 0442023663

• E-mail : [snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr)  
[snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:snui.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr)  
[sudtresor.013@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sudtresor.013@dgfip.finances.gouv.fr)

## ● Bouches du Rhône

Marseille le 23 mai 2011

Monsieur le Président,

Il est inadmissible que ne figure pas à l'ordre du jour la question de la réorganisation du SIP de Tarascon et ce malgré les recommandations appuyées de Mme Brigant sur la conduite du dialogue social. Nous espérons que vous serez au moins en mesure, lors de la présente séance, de répondre à notre demande du 27/04/2011 concernant les données chiffrées qui ont conduit à cette réorganisation.

Concernant l'ordre du jour, il aura fallu trois ans de discussions pour arriver à la création des DISI alors qu'elle était entérinée depuis le mois de juillet 2008 ! Que de temps perdu qui aurait pu être utilisé, d'une part à l'établissement d'un schéma directeur informatique digne de ce nom, d'autre part à définir précisément et clairement l'organisation des établissements informatiques (ESI), celui de l'assistance ainsi que les liens fonctionnels entre SI, les DISI et les ESI.

L'administration a préféré diluer les débats et s'éviter ainsi une trop forte opposition syndicale pour parvenir à ses fins et entériner, seule, les décrets de création des DISI lors du CTPC du 29 mars dernier.

Durant les trois années écoulées et ponctuées de nombreux groupes de travail, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a martelé son opposition au projet de l'administration.

Notre position n'était pas simplement de principe. Elle s'appuyait sur l'analyse de la situation et sur notre conviction que les DISI constituent le cadre idéal de futures réorganisations qui mettent en péril l'existence même de certains ESI comme des emplois.

La volonté de l'administration de regrouper dans une seule et même sphère, déconnectée des services administratifs, tous les personnels informaticien, est porteuse de dangers potentiels : la création d'un statut d'informaticien qui sortirait les personnels concernés des statuts particuliers de la DGFIP en les exposant à une gestion ministérielle voire interministérielle et aux dangers d'une possible mobilité géographique et fonctionnelle forcée.

Enfin, lors des questions diverses les représentants de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires aborderont notamment les sujets suivants :

- La situation des SIE ( Suite à l'interpellation par notre Secrétaire Général du Directeur Adjoint chargé de la Fiscalité)
- Le point sur la création des SIP de St Barnabé et Sadi Carnot
- Le devenir des services ( autres que SIP-SIE) transférés de Sainte Anne
- La réorganisation de la fiscalité patrimoniale et des DFE.
- Les travaux relatifs à la mise en place des Services de la Formation Professionnelle
- La situation de l'Antenne Directionnelle d'Aix en Provence